



## **Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du lundi 25 août 2014 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère**

### **Séance publique du lundi 25 août 2014**

Références :  
AV/CJL/AP/JM

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances **en date du vingt cinq août deux mille quatorze** après **convocation légale**,

**SECRETARIAT  
GENERAL**

### **Sous la présidence de Alexandre Vincendet, maire**

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents : **27**

Nombre de conseillers votants : **34**

Nombre de conseillers absents : **1**

**AFFICHAGE  
DU 29 AOÛT 2014  
AU 29 SEPTEMBRE  
2014**

### **Etaient présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Sève, Bérujon, Dupuy, Balaguer, Prot, Rocheron, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Porcheret, Ravigneaux, Gauquelin, Dandel, Foulon, Cachard, Belhout, Darne.

**Excusés Pouvoirs :** madame Nejjar donne pouvoir à monsieur Charvet, monsieur Desjames donne pouvoir à monsieur De La Cruz, monsieur Daas donne pouvoir à monsieur Perrot, madame Poizat donne pouvoir à madame Leclerc, monsieur Petitgand donne pouvoir à monsieur Attalah, madame Bouvier donne pouvoir à madame Foulon, madame Bozon-Guillot donne pouvoir à monsieur Cachard.

**Absente :** madame Ravat

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert Charvet

**Date de convocation :** 11 juillet 2014

**Date affichage compte rendu succinct :** 29 août 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a décidé de mettre fin au détachement de madame Catherine Le Put, administrateur territorial, sur l'emploi de Directeur Général des Services. Madame Le Put était détachée sur cet emploi depuis le 20 décembre 2010.

La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette mesure prendra effet au plus tôt le premier jour du troisième mois suivant la présente information.

**DE2014/08/82 – Extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux – Composition du Conseil de Communauté**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** acte qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1er janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : 1 délégué,
- Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,
- autres communes : nombre de délégués inchangé,
- total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

**- d'approuver**

- la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire, qui viendrait porter l'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon à 165,

- l'attribution dudit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués à 3.

- Sous réserve de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des 2/3 des

conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale, de demander à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1<sup>er</sup> septembre 2014 la nouvelle répartition des sièges du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon.

**La séance est levée à 18 h 20.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).